

SEANCE DU 22 juillet 2021

Le vingt-deux juillet deux mil vingt et un, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Caroline TROTABAS, Sylvain LEGRAËT, Céline MAHIEU, Jacky LEBANNIER, Patrick MOURIN, Betty VANHOUTTE, Bruno LEFAIVRE, Jean-Pierre MARTIN, Benoît VERGER, Sophie DAUBERT, Colombe PAPIN, Anthony RAIMBAULT, Angélique BRAULT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Lucille FERNANDEZ
Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain LEGRAËT.

PRESENTATION ASSOCIATION MOTARDS ST DENIS D'ANJOU

A la demande de Monsieur Pascal ROGER, Président de l'Association « Les motards des 3 vallées », le 12 juin dernier, Monsieur le Maire l'a rencontré afin d'exposer le souhait que le siège de l'association sise à Saint-Denis-d'Anjou soit transféré sur la commune de Bouère.

Après avoir consulté l'avis des conseillers municipaux sur ce point, Monsieur le Maire propose une rencontre entre Monsieur ROGER Pascal et les membres du conseil municipal.

Présent, il présente l'association composée de 15 à 20 membres qui partagent leur passion de la moto en organisant des balades internes à l'association (1 fois/mois), des balades extérieures (5 fois/an), un rassemblement annuel suivi d'un repas (1 fois/an) dont les bénéfices sont reversés à une association caritative. A cette occasion, l'association propose des baptêmes moto, des actions liées à la sécurité, des actions de renfort à la gendarmerie. L'association émet le souhait de transférer son siège social sur Bouère. Monsieur Benoît VERGER demande quelles sont les attentes de l'association par rapport à la municipalité. Monsieur Pascal ROGER répond que dans un premier temps seules des demandes d'autorisation d'organisation seront sollicitées près de Monsieur le Maire (Autorisation de débit de Boisson.....)

Le Conseil Municipal accepte d'accueillir l'association « Les motards des 3 vallées » sur la commune de Bouère pour une période d'essai de 18 mois.

APPROBATION DES SEANCES DU 20 MAI 2021 ET 24 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal des séances du 20 mai 2021 et du 24 juin 2021.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITE RUE DES SENCIES

L'ouverture des plis : le 14 juin 2021

Les offres reçues - Situation avant analyse :

MARCHE AMENAGEMENT DE LA RUE DES SENCIES	ESTIMATION PREVISIONNELLE AVRIL 2021 PRAGMA	Ouverture des plis du 14 juin 2021 Offres		
	Montant HT	Sarl l'Empreinte	Pigeon TP Loire Anjou	Sas Luc Durand
Travaux Voirie Commune	541 747,54 €	553 751,03 €	599 187,51 €	746 529,50 €
Travaux AEP CCPMG	148 186,40 €	194 345,00 €	166 918,63 €	139 384,00 €
TOTAL HT	689 933,94 €	748 096,03 €	766 106,14 €	885 913,50 €

Selon l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 8 juillet 2021, déclare la procédure de passation du marché public infructueuse pour les motifs ci-dessous mentionnés :

Absence d'offre en adéquation entre la demande formulée par le pouvoir adjudicataire et une offre d'un soumissionnaire.

Monsieur le Maire propose que l'appel d'offres soit relancé en septembre 2021. Les travaux ne débuteraient seulement qu'en début d'année 2022. Le cabinet PRAGMA se charge de voir avec le Conseil Départemental s'il serait envisageable de ne constituer qu'un seul lot entre les travaux de la commune, de la CCPMG et du Département afin d'obtenir une offre plus recevable.

Monsieur Jacky LEBANNIER regrette ne pas avoir pu consulter le dossier de consultation des entreprises établi par le Cabinet PRAGMA. Monsieur le Maire répond qu'une communication de ces pièces sera effectuée auprès des membres du conseil municipal. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que le dossier de consultation est composé de différentes options, et en ce qui concerne le choix des matériaux, celui-ci sera ultérieurement décidé par le Conseil Municipal.

EXTENSION LOCAL BOULANGERIE

Le cabinet HB ARCHITECTURE a réalisé l'estimation prévisionnelle des travaux relatifs à l'extension du local boulangerie pour la somme de 85 700 € HT.

A ce titre, Monsieur le Maire, propose de valider le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet HB ARCHITECTURE, relative à ces travaux, pour la somme HT de 11 000,00 €.

Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises ne sera lancée que courant septembre 2021.

Concernant la mission coordination SPS et le contrôle technique 3 entreprises ont été consultées.

Résultat de la consultation :

ENTREPRISES	Montant HT		
	Mission SPS	Mission CT	TOTAL
QUALICONSULT	1 680,00 €	2 930,00 €	4 610,00 €
SOCOTEC	1 800,00 €	2 100,00 €	3 900,00 €
APAVE	1 830,00 €	1 890,00 €	3 720,00 €

Présentation du plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux	85 700,00 €	Etat DETR 2022	30 900,00 €
Maîtrise d'œuvre	11 000,00 €	Autofinancement	72 100,00 €
Contrôle technique	1 890,00 €		
Mission SPS	1 680,00 €		
Etude géotechnique	1 940,00 €		
Divers	790,00 €		
TOTAL DES DEPENSES HT	103 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	103 000,00 €

Monsieur Benoît VERGER s'interroge sur le montant du futur loyer qui sera fixé au boulanger, après la réalisation des travaux. Il pense que l'engagement ne doit pas seulement être communal et qu'il doit être partagé par le demandeur.

Monsieur Jacky LEBANNIER demande, dans un souci d'équité, d'établir une règle de calcul pour fixer le montant du loyer et qui s'appliquerait à toutes les futures demandes.

Considérant l'avancement du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Lancer l'appel d'offres auprès des entreprises
- Valider le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet HB ARCHITECTURE, relative à ces travaux, pour la somme HT de 11 000,00 €.
- Retenir la proposition de APAVE quant à la mission contrôle technique pour la somme de 1 890 € et signer le contrat correspondant
- Retenir la proposition de QUALICONSULT quant à la mission SPS pour la somme de 1 680 € et signer le contrat correspondant
- Valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- A déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de :
 - L'état au titre de la DETR 2022
 - La Région
 - Du Département
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à inhérentes à ce dossier. En cas d'empêchement, Mme Caroline Trotabas, adjointe, sera habilitée à apposer sa signature.

CESSION PARCELLE LA HAUTE FOLIE

Par courrier du 7 mai 2021, Monsieur POILANE Sébastien, domicilié au lieu-dit « Marbouet » à Bouère, souhaite acquérir le terrain cadastré section A n°628 d'une superficie de 496 m², qui est une mare entourée par un terrain cadastré section A n°631 appartenant à lui-même.

La commission réunie le 8 juillet dernier a étudié la demande. Monsieur Sylvain LEGRAËT effectue la synthèse du rapport de la commission :

Cession parcelle La Haute Folie

La commission valide la cession à titre onéreux au profit de Monsieur POILANE Sébastien, domicilié au lieu-dit « Marbouet » à Bouère, de la parcelle cadastrée section A n°628 d'une superficie de 496 m², qui est une mare entourée par un terrain cadastré section A n°631 appartenant à lui-même, pour la somme de 350 € net de TVA.

Radar pédagogique

La commission a pris connaissance de la synthèse du rapport transmis par les services de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, suite à la mise en place d'un radar pédagogique Rue des Sencies et Rue de la Gare. Les vitesses moyennes recensées respectives sont de 54 km/heure et 56 km/heure.

Les chemins communaux

Monsieur Sylvain LEGRAËT précise que la commission poursuit son travail sur les chemins et notamment sur le recensement de la situation actuelle.

Règlement de voirie

Monsieur Sylvain LEGRAËT exprime aussi son souhait quant à la rédaction d'un règlement de voirie qui reste à mettre en œuvre.

En application des dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT l'intérêt porté par Monsieur POILANE Sébastien domicilié au lieu-dit « Marbouet » à Bouère,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser la cession à titre onéreux au profit de Monsieur POILANE Sébastien domicilié au lieu-dit « Marbouet » à Bouère, de la parcelle cadastrée section A n°628 situé au lieu-dit La Haute Folie d'une superficie de 496 m² pour la somme de 350 € net de TVA. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame TROTABAS Caroline, 1ère adjointe, à accomplir toutes les formalités et signer auprès de Maître GUEDON, notaire à Val du Maine, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette vente au profit de Monsieur POILANE Sébastien.

CESSION ANCIENNE POSTE

Par acte en date du 26 juin 2020 relatif à la cession de l'immeuble situé 27 et 29 rue du Docteur Jardin, parcelle cadastrée section AD n°146, ainsi qu'un jardin situé Impasse Bourdet, parcelle cadastrée section AD n°177, au profit de Messieurs PASQUIER Jean-Baptiste et COUSSE Michel, une parcelle faisant partie de la cession, cadastrée section AD n°178 de 8 m² a fait l'objet d'une omission et ne figure pas dans l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à régulariser cet acte par le biais d'un acte administratif rédigé par un géomètre-expert Monsieur ZUBER Patrick SARL - 3 Impasse Barbe 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL dont le coût HT est de 380 €.
- Autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame TROTABAS Caroline, 1ère adjointe, à accomplir toutes les formalités

QUESTIONS DIVERSES

MARCHE PRODUCTEURS LOCAUX DU 13 AOUT 2021

Monsieur le Maire précise que le prochain marché de producteurs locaux se déroulera le vendredi 13 août 2021.

TOUR DE GARDE - POT VILLAGE VACANCES

Planning des permanences 2021 :

Samedi à 18 H00	Permanence Elus assurée par
10-juil	Céline MAHIEU
	Colombe PAPIN
17-juil	Betty VANHOUTTE
	Angélique BRAULT
24-juil	Caroline TROTABAS
	Bruno LEFAIVRE
31-juil	Jacky CHAUXEAU
	Sylvain LE GRAËT
07-août	Anthony RAIMBAULT
	Céline MAHIEU
14-août	Caroline TROTABAS
	Jacky CHAUXEAU
21-août	Benoît VERGER
	Patrick MOURIN
28-août	Betty VANHOUTTE
	Jacky CHAUXEAU

La séance est levée à 20H15